

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

PRAME

Enseignement Supérieur

Programme Régional d'Aide à la Mobilité Etudiante

Cadre réservé à la Région

UC UL EL

Date de réception :

2011-2012

CANDIDATURE A UNE BOURSE DE STAGE

N° Dossier :

Etablissement d'envoi : UNIVERSITE PAUL CEZANNE AIX-MARSEILLE III

Nom du Candidat : M. Mme Melle

Prénom : Date de naissance : / /

Nationalité :

: / / / / : / / / /

:

Département dans lequel vous êtes rattaché(e) fiscalement :



ADRESSE DU DOMICILE PERMANENT

Adresse où vous pouvez être joint avant, pendant et après votre stage - (ex : adresse des parents) :

Code Postal : Ville :

Pays :

Organisme d'Accueil :

Ville : Pays :

Date de début de la période de stage : (Jour/Mois/Année) / / (*)

Date de fin de la période de stage : (Jour/Mois/Année) / / (*)

(*identique à la convention)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des pièces transmises à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et avoir pris connaissance des conditions d'attribution de la bourse PRAME Enseignement Supérieur et des conditions à remplir pour maintenir mon droit à cette aide régionale.

Mentions légales : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à "La gestion des bourses de mobilité internationale pour les étudiants". Les destinataires des données sont : DERIES - SVEMI (Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur / Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale). Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez vous adresser au responsable du traitement : Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale - Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur - Courriel : boursesdemobilite@regionpaca.fr

A signer par l'étudiant (e)

Date :

Signature :

Cadre réservé à l'établissement

Cachet de l'établissement :

FORMATION :

BACCALAUREAT OBTENU DANS L'ACADEMIE DE :

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT FREQUENTE EN 2010-2011 :

Université / Ecole :

Ville / Pays :

DIPLOME PREPARE (DUT, Licence, Master...) :

ANNEE DE FORMATION : (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} ...)

FILIERE :

RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE STAGE A L'ETRANGER :

PROJET DE STAGE :

.....

.....













MOTIVATIONS :

.....

.....

NB : La durée minimum du stage pour prétendre à une bourse PRAME ne peut être inférieure à 8 semaines.

CRITERES D'ELIGIBILITE : Pour prétendre à une bourse l'étudiant doit :

-  Etre inscrit en formation initiale dans un **établissement d'enseignement supérieur de la région Provence Alpes Côte d'Azur** (les étudiants inscrits en thèse sont exclus) et préparer un diplôme visé par l'Etat ;
 -  Etre âgé de moins de 29 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire en cours ;
 -  Avoir validé une année d'études supérieure en PACA ou avoir obtenu son baccalauréat dans la région ;
 -  Répondre à une exigence de critère social : **le montant du quotient familial ne peut excéder 23 000 €** ;
 -  Effectuer un stage à l'étranger (à condition de ne pas avoir la nationalité du pays d'accueil) intégré dans le cursus d'une **durée minimum de 8 semaines** ;
 -  Ne pas effectuer son stage sur les territoires suivants : France métropolitaine, Territoires français d'Outre Mer et Principauté de Monaco ;
 -  Effectuer sa mobilité entre le 4 juillet 2011 et le 31 décembre 2012 ;
 -  Fournir un **document contractuel** qui est :
 -  Pour les étudiants Erasmus, le **contrat étudiant / Agence Europe Education Formation France** ;
 -  Pour les étudiants hors Erasmus : **une convention tripartite passée entre l'établissement d'envoi, l'étudiant et l'établissement d'accueil** ;
 -  Ne pas avoir bénéficié de plus de 13 mois de financement d'une bourse PRAME pendant son cursus de formation ;
-  Les étudiants domiciliés fiscalement hors de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur éligibles à un dispositif d'aide à la mobilité internationale similaire mis en place par une collectivité territoriale de leur région de fiscalité, ne peuvent pas bénéficier de la bourse PRAME.

Des critères supplémentaires peuvent être mis en place par votre établissement d'envoi

MODALITES D'ATTRIBUTION :

- ☞ Votre candidature est à déposer auprès du Service des Relations Internationales de votre établissement. Aucune candidature directe auprès de la Région ne sera acceptée.
- ☞ L'attribution de la bourse PRAME est soumise aux conditions d'éligibilité fixées par la Région et aux critères mis en place par votre établissement. **Elle n'est donc pas automatique.**
Par ailleurs, afin de permettre à un maximum d'étudiants de bénéficier de cette aide, l'attribution pourra **ne pas couvrir l'intégralité de la durée de votre mobilité.**
- ☞ Durée de mobilité financée : de 8 semaines à 9 mois.
Un étudiant bénéficie de 13 mois de financement de bourse PRAME sur la totalité de son cursus de formation
- ☞ La sélection des candidatures se fait lors d'un comité réunissant des représentants de la Région et de votre établissement.
- ☞ Les dossiers sélectionnés sont présentés pour validation à la Commission permanente du Conseil régional.

MONTANTS DE LA BOURSE

	Etudiant domicilié fiscalement <u>en</u> région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Etudiant domicilié fiscalement <u>hors</u> région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mobilité effectuée <u>sur un</u> territoire avec lequel la Région entretient des relations de coopération *	500 €/mois	400 €/mois
Mobilité effectuée <u>en dehors des</u> territoires avec lesquels la Région entretient des relations de coopération	400 €/mois	300 €/mois

- ✚ La bourse PRAME ne peut pas être cumulée à une autre bourse de mobilité.
- ✚ Toutefois, elle peut compléter l'allocation Erasmus jusqu'à hauteur du montant de la bourse PRAME prévue dans le cas du stage hors ERASMUS.
- ✚ Un forfait supplémentaire d'un montant de 400 € est attribué aux étudiants en situation d'handicap (sur justificatif).

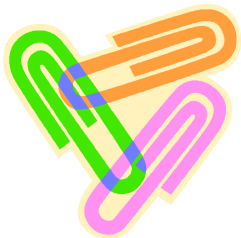
* Territoires éligibles avec lesquels la Région entretient des relations de coopération ouvrant droit à une bonification du montant de la bourse : Andalousie et Catalogne (Espagne), Campanie (Italie), Bavière (Allemagne), Wilaya d'Alger (Algérie), Région de Tanger-Tétouan (Maroc), Gouvernorat de Tunis (Tunisie), Gouvernorat d'Alexandrie (Egypte), Gouvernorats de Khan-Younis, de Ramallah et d'Hébron (Territoires palestiniens), Ville d'Haïfa (Israël), Région de Tyr et Beyrouth (Liban), Gouvernorats de Lattaquié et d'Alep (Syrie), Région d'Izmir et Phocée (Turquie) Province de Lori et Erevan (Arménie), Etat de Sao Paulo (Brésil), Etat de Nuevo León (Mexique), l'Ile de la Grande Comores, Province du Guangdong (Chine), Province d'Azuay (Equateur), Région de Ziguinchor (Sénégal).

MODALITES DE PAIEMENT

- ☞ **1^{ER} VERSEMENT :** 80 % du montant de la bourse sera versé après validation de cette bourse par la Commission permanente du Conseil régional et réception du document attestant la date d'arrivée dans organisme d'accueil (Formulaire A) ;
- ☞ **SOLDE :** Dès réception du document attestant la date de départ de l'organisme d'accueil (formulaire B) **(Ce document est à transmettre à la Région dans un délai de 1 mois maximum après la fin du séjour).**










Le montant du solde versé peut être recalculé au vu des dates inscrites sur le formulaire B

La Région se réserve le droit de recourir au remboursement des sommes indûment versées, notamment au cas où l'étudiant bénéficiaire ne respecterait pas la durée minimum fixée ou ne produirait pas les documents demandés.



Pièces à joindre au dossier



-  Le dossier de candidature dûment complété
-  Un formulaire contractuel :
 -  **Etudiant HORS ERASMUS**
 - une photocopie de la convention tripartite entre l'Etablissement d'envoi, l'étudiant et l'organisme d'accueil).
 -  **Etudiant ERASMUS**
 - Une photocopie du contrat étudiant / Agence Europe Education Formation France
-  Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport (en cours de validité).....
-  Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'étudiant
-  Un justificatif de domicile ou, pour les étudiants hébergés, un justificatif de domicile de l'hébergeur accompagné d'une attestation d'hébergement sur l'honneur et d'une pièce d'identité de l'hébergeur
-  Une photocopie du dernier avis d'imposition complet des parents et le cas échéant, de l'étudiant (dans le cas où l'étudiant n'est pas rattaché à l'avis d'imposition des parents)
-  L'attestation d'autorisation d'utilisation des données de l'étudiant

DOSSIER A REMPLIR TRES LISIBLEMENT ET A RETOURNER ACCOMPAGNE DE TOUTES LES PIECES JUSTIFICATIVES DEMANDEES A VOTRE ETABLISSEMENT
(Service des Relations Internationales)

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

ATTESTATION D'AUTORISATION D'UTILISATION DES DONNEES PERSONNELLES

J'autorise la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à utiliser mes données personnelles jusqu'au 31 décembre 2013 :

- ▶ Pour transmettre des informationsOUI NON
- ▶ Pour me transmettre des invitationsOUI NON
- ▶ Pour répondre à des questionnairesOUI NON

Ces éléments peuvent m'être adressés :

- ▶ Par message électroniqueOUI NON
- ▶ Par courrierOUI NON
- ▶ Par téléphoneOUI NON

Mentions légales : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à "La gestion des bourses de mobilité internationale pour les étudiants". Les destinataires des données sont : DERIES - SVEMI (Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur / Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale). Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant ou annuler l'autorisation d'utilisation de vos données, veuillez vous adresser au responsable du traitement : Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale - Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur - Courriel : boursedemobilite@regionpaca.fr

Nom :

Prénom :

Date et signature :

Le / /

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

« PRAME Enseignement Supérieur »

Année 2011-2012 - STAGES

FORMULAIRE A –

Attestation d'arrivée dans l'organisme d'accueil

A envoyer à la Région dès votre ARRIVÉE dans l'organisme d'accueil
(une copie est à transmettre à votre établissement d'envoi)

ou
ou

- Par Fax : 04.91.57.51.79
- Par mail : boursesdemobilite@regionpaca.fr
- Par courrier : Hôtel de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale - 27, place Jules-Guesde -13481 – MARSEILLE Cedex 20

Nom de l'organisme d'accueil :

Ville et Pays d'accueil :

atteste que l'étudiant(e) :

NOM : PRENOM :

Inscrit : **UNIVERSITE PAUL CEZANNE AIX-MARSEILLE III**
(nom de votre établissement d'envoi)

est arrivé(e) dans l'organisme d'accueil le / /

L'étudiant(e) sus-mentionné(e) s'engage à prévenir sans délai l'établissement d'envoi où il est inscrit en cas d'interruption de son séjour.

Fait à

Le / /

Signature de l'étudiant(e)

Fait à

Le / /

Signature et cachet de l'organisme d'accueil

Pour tout renseignement concernant le paiement de la 1^{ère} partie de votre bourse, vous pouvez contacter le Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale au 04 91 57 54 99 de 14H00 à 16H00

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

**« PRAME Enseignement Supérieur »
Année 2011-2012 - STAGE**

**FORMULAIRE B –
Attestation de départ de l'organisme
d'accueil**

A envoyer à la Région dès votre DEPART dans l'établissement d'accueil
(une copie est à transmettre à votre établissement d'envoi)

- par Fax : 04.91.57.51.79
- ou ▪ par mail : boursesdemobilite@regionpaca.fr
- ou ▪ par courrier : Hôtel de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – Service Vie étudiante et Mobilité internationale - 27, place Jules-Guesde -13481 – MARSEILLE Cedex 20

Nom de l'organisme d'accueil :

Pays d'accueil :

NOM : **PRENOM** :

Inscrit : **UNIVERSITE PAUL CEZANNE AIX-MARSEILLE III**
(nom de votre établissement d'envoi)

a effectué son stage dans notre organisme

du / / **au** / /

Fait à

Le / /

Signature de l'étudiant(e)

Fait à

Le / /

Signature et cachet de l'organisme d'accueil

**Pour tout renseignement concernant le paiement du solde de votre bourse, vous pouvez
contacter le Service Vie Etudiante et Mobilité Internationale
au 04 91 57 54 99 de 14H00 à 16H00**